

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU**  
**LUNDI 09 DECEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf et le neuf décembre à 20 heures 45, le Conseil Municipal de Saint-Pons de Thomières, légalement convoqué en séance publique s'est réuni sous la présidence de Monsieur **Georges CÈBE**, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur CÈBE Georges, Madame VALETTE Florence, Monsieur HOAREAU Alain, Madame VIVANCOS Catherine, Monsieur BOYÉ Richard, Monsieur ANDERS Michael, Madame WACHTER Christiane, Monsieur VIVANCOS Claude, Monsieur PELLISSIER Laurent, Madame THIBAUT Françoise, Monsieur GOOVAERTS Koen, Monsieur COINTRE Marc, Monsieur CABROL Josian, Madame CABROL Ghislaine, Madame MARÉCHAL Karine.

Absents excusés : Madame CÈBE Elodie - Madame VIVANCOS Chantal - Madame DUBOIS Laura - Monsieur SOULIGNAC Jacques.

0-0-0-0-0-0-0-0

Madame Karine MARÉCHAL est élue secrétaire de séance :

VOTE : UNANIMITE

Compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal en date du 19 septembre 2019 :

Adopté à l'UNANIMITE

.../...

**Monsieur CÈBE aborde l'examen de l'ordre du jour.**

**1°) Organisation du prochain recensement de la population:**

Monsieur le Maire informe que le recensement des habitants de la Commune se déroulera du 16 janvier au 15 février 2020.

Il précise que Madame Florence VALETTE a été nommée coordonnatrice de cette enquête.

Après débat, et à l'Unanimité le conseil municipal fixe à six le nombre de districts ainsi que le nombre des agents recenseurs qui seront recrutés pour une période d'un mois.

**2°) Avenants aux conventions de mandats avec Hérault Energies:**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 11 avril 2019 la maîtrise d'ouvrage des projets de création de chaufferie bois pour la maison de santé et la cité administrative a été confiée à Hérault Energies.

En ce qui concerne la maison des services de santé, la nouvelle chaufferie est en service, mais il convient de modifier par avenant la convention de mandat pour prendre en compte un surcoût de 13 432,00 € HT lié à la non conformité du conduit de fumée.

Pour la cité administrative c'est l'étude technique d'implantation qui a induit une nouvelle estimation du coût de l'opération fixé à 330 000,00 € HT.

Après débat, à l'Unanimité Monsieur le Maire est autorisé à signer les avenants aux conventions de mandat.

**3°) Demandes de subventions sur de nouveaux programmes d'investissement :**

**- Rétable de Notre Dame du Jaur**

Monsieur le Maire présente l'étude préalable à la restauration du rétable de la chapelle Notre Dame du Jaur qui est une oeuvre classée monument historique depuis le 05 novembre 2001.

Le travail à réaliser a été estimé à la somme de 73 930,00 € HT.

Après débat, à l'Unanimité, le conseil municipal approuve les termes de l'étude réalisée par l'entreprise Stéphanie LEGRAND LONGIN pour la restauration du rétable, et sollicite l'aide de la DRAC ainsi que du Département de l'Hérault pour permettre la mise en oeuvre du projet.

### **- Maintien des services publics**

Monsieur le Maire rend compte des réunions de travail qui se sont tenues avec la direction des finances publiques pour envisager l'aménagement de locaux de la cité administrative destinés à accueillir les services dans leur nouvelle organisation.

Monsieur le Maire présente une estimation financière de ce projet qui s'élève à la somme de 321 754,00 € HT.

Après débat et à l'Unanimité le conseil municipal décide de présenter une demande d'aide à l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

### **4°) Décision budgétaire modificative :**

Monsieur le Maire fait état de la nécessité de procéder à de nouvelles inscriptions modificatives afin de tenir compte d'éléments nouveaux connus après le vote du budget primitif et propose les modifications suivantes :

#### **- Budget Principal :**

**Décision budgétaire modificative  
N° 3  
Budget principal  
2019**

		Crédits votés ( BP et DM )	Décision modificative	Nouvelle inscription
	<b>Fonctionnement</b>			
Compte	<b>Dépenses</b>		<b>49 711,00</b>	
023	Virement à la section d'investissement	367 473,00	-158 586,00	208 887,00
657364	Contribution à service industriel et commercial	19 282,00	85 000,00	104 282,00
6688	Autres charges financières	0,00	122 297,00	122 297,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	1 000,00	1 000,00
	<b>Recettes</b>		<b>49 711,00</b>	
7351	Taxe sur la consommation finale d'électricité	40 000,00	30 000,00	70 000,00
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation	60 000,00	19 711,00	79 711,00
	<b>Investissement</b>			
Compte	<b>Dépenses</b>		<b>614 998,00</b>	
1641	Emprunt	120 000,00	614 998,00	734 998,00
	<b>Recettes</b>		<b>614 998,00</b>	
1641	Emprunt	140 000,00	734 293,00	874 293,00
1321	Subventions de l'Etat	437 313,00	14 734,00	452 047,00
1322	Subventions de la Région	75 500,00	7 381,00	82 881,00
1323	Subventions du Département	117 471,00	17 176,00	134 647,00
O21	Virement de la section d'exploitation	367 473,00	-158 586,00	208 887,00

Après débat, Adoptée à l'Unanimité

- Budget de l'eau et de l'assainissement :

**Décision budgétaire modificative  
N° 2  
Budget annexe de l'eau et de l'assainissement  
2019**

		Crédits votés ( BP et DM )	Décision modificative	Nouvelle inscription
<b>Fonctionnement</b>				
Compte	<b>Dépenses</b>		<b>85 001,00</b>	
6061	Fournitures	2 000,00	-2 000,00	0,00
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	8 000,00	-5 006,00	2 994,00
6078	Autres marchandises	8 000,00	-8 000,00	0,00
6156	Maintenance	20 000,00	1 500,00	21 500,00
6228	Divers	1 575,00	-1 500,00	75,00
6541	Créances admises en non valeur	20 000,00	-14 000,00	6 000,00
66111	Intérêts	40 000,00	9 000,00	49 000,00
6688	Autres charges financières	0,00	110 007,00	110 007,00
6688	Titres annulés sur exercices antérieurs	9 000,00	-5 000,00	4 000,00
<b>Recettes</b>			<b>85 001,00</b>	
774	Subventions exceptionnelles	19 282,00	85 000,00	104 282,00
7788	Produits exceptionnels	0,00	1,00	1,00
<b>Investissement</b>				
Compte	<b>Dépenses</b>		<b>743 360,00</b>	
1641	Capital d'emprunt	90 000,00	633 354,00	723 354,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	45 000,00	55 000,00	100 000,00
281532	Réseaux d'assainissement	71 780,00	55 006,00	126 786,00
<b>Recettes</b>			<b>743 360,00</b>	
1641	Emprunt	0,00	743 360,00	743 360,00

Après débat, Adoptée à l'Unanimité

- Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020:

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, (CGCT) qui prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Les dépenses ainsi autorisées dans l'attente du vote du budget engagent la collectivité car elles devront être reprises à minima au budget de l'exercice concerné.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à fixer le montant et la nature des dépenses d'investissement pouvant ainsi être engagées.

Après débat et à l'Unanimité le conseil municipal décide d'ouvrir avant le vote du budget primitif 2020 au titre de l'article L 1612-1 du CGCT les crédits suivants :

2031 Frais d'études	14 000,00 euros
21311 Hôtel de ville	12 000,00 euros
21312 Bâtiments scolaires	15 000,00 euros
21318 Autres bâtiments publics	300 000,00 euros
2152 Installations de voirie	163 947,75 euros
21534 Réseaux d'électrification	15 000,00 euros
2183 Matériel	10 000,00 euros
pour un total de	529 947,75 euros sur le budget principal

et

2031 Frais d'études	14 491,50 euros
21531 Réseau d'adduction d'eau	25 000,00 euros
21532 Réseau d'assainissement	34 000,00 euros
pour un total de	73 491,50 euros sur le budget annexe de l'eau et de l'assainissement.

### **5°) Mise à jour du tableau des effectifs et du régime indemnitaire :**

Afin de permettre la bonne organisation des services, Monsieur le Maire propose de réactualiser le tableau des effectifs comme suit :

**TABLEAU DES EFFECTIFS**

établi le 09 décembre 2019

Emplois	Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé(s)	Cat.	Durée hebdo.	Nombre de postes prévus	Nombre de postes occupés
<b>Agents occupant un emploi permanent de la filière administrative</b>					
Direction	Directeur général des services (Emploi fonctionnel)	A	35 / 35	1	1
	Attaché principal	A	35 / 35	1	0
	Rédacteur	B	35 / 35	1	0
Assistant de gestion administrative	Adjoint administratif principal 1ère classe	C	35 / 35	5	2
Assistant de gestion administrative	Adjoint administratif principal 2ème classe	C	35 / 35	5	3
Assistant de gestion administrative	Adjoint administratif	C	35 / 35	3	1
<b>Agents occupant un emploi permanent de la filière animation</b>					
Agent d'animation polyvalent	Adjoint d'animation	C	35 / 35	1	1
Agent d'animation polyvalent	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	35 / 35	2	0
<b>Agents occupant un emploi permanent de la filière technique</b>					
Responsable adjoint du service technique	Agent de maîtrise principal	C	35 / 35	1	0
	Agent de maîtrise	C	35 / 35	1	0
Agent technique polyvalent	Adjoint technique principal 1ère classe	C	35 / 35	2	2
Agent technique polyvalent	Adjoint technique principal 2ème classe	C	35 / 35	4	3
Agent technique polyvalent	Adjoint technique	C	35 / 35	7	5
Agent technique polyvalent	Adjoint technique principal de 2ème classe	C	28 / 35	2	2
Agent technique polyvalent	Adjoint technique principal de 2ème classe	C	27 / 35	1	1
Agent technique polyvalent	Adjoint technique	C	17,30 / 35	1	1
<b>Agents occupant un emploi permanent de la filière médico sociale</b>					
Accompagnement à l'éducation de l'enfant	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles 1ère classe	C	35 / 35	1	0
Accompagnement à l'éducation de l'enfant	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 2ème classe	C	35 / 35	1	1
<b>Agents occupant un emploi permanent de la filière police</b>					
Police	Brigadier chef principal	C	35 / 35	1	1
<b>Agents occupant un emploi non permanent de la filière technique</b>					
Agent technique polyvalent	Adjoint technique non titulaire	C	35 / 35	6	3
Agent technique polyvalent	Emplois aidés	C	35 / 35	3	0
Agent technique polyvalent pour besoin saisonnier	Emplois saisonniers	C	35 / 35	5	0
Agent technique polyvalent pour remplacements momentanés	Emplois occasionnels	C	35 / 35	3	0

Après débat, adopté à l'Unanimité

- Modification du régime indemnitaire :

Monsieur le Maire rappelle que le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) avait été instauré par délibération du 08 décembre 2016.

Il propose d'étendre l'application du RIFSEEP aux adjoints d'animation territoriaux.

Après débat, proposition adoptée à l'Unanimité.

**6°) Rapport sur le prix de l'eau et de l'assainissement :**

Monsieur le Maire précise les obligations réglementaires en la matière et présente au conseil municipal les rapports sur le prix et la qualité du service de l'eau potable, et de l'assainissement collectif de l'exercice 2018, qui sont destinés à être publiés sur le site de l'observatoire de l'eau.

Après débat, les rapports sont adoptés à l'Unanimité

**7°) Motion relative à l'organisation territoriale de la Direction des Finances Publiques :**

Monsieur le Maire donne lecture de la motion sur le projet de nouvelle organisation territoriale de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Hérault :

**" Motion sur le projet  
de nouvelle organisation territoriale de la  
Direction Départementale des Finances Publiques de l'Hérault "**

Nous, les élus de la commune de Saint-Pons de Thomières, réunis en Conseil Municipal le 09 décembre 2019 à 20 h 45

Considérons que :

- Notre territoire rural se situe en zone de montagne
- Saint-Pons de Thomières est un « pôle de services publics » structurant et rayonnant sur l'ensemble de notre territoire
- La mobilité est un handicap majeur de celui-ci ( peu de transport collectif, ménages sans voiture, routes accidentogènes, % de chômage supérieur à la moyenne, vieillissement de la population)

Considérons que la nouvelle organisation territoriale de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Hérault :

- Acte le désengagement de l'Etat et un transfert de charges vers les collectivités
- Est susceptible d'aboutir à une régression du service rendu à nos administrés et collectivités

Acceptons :

- Le maintien de la Trésorerie qui prendra l'appellation de Service de Gestion Comptable à Saint-Pons de Thomières

Demandons :

- Le maintien d'un Service des Impôts des Particuliers à Saint-Pons de Thomières
- Le maintien des emplois existant actuellement dans les services de la DGFIP à Saint-Pons de Thomières
- Que la gestion comptable de l'Hôpital de Saint-Pons soit maintenue à Saint-Pons de Thomières (proximité = humanisation)

Nous prononçons :

- Contre le plan DARMANIN dans sa globalité
- Contre le démantèlement général des services publics.

Après débat, adoptée à l'Unanimité

### **8°) Questions diverses :**

- Hommage à Madame Claire GRANIER :

Monsieur le Maire évoque la disparition de Madame Claire GRANIER et laisse la parole à Monsieur Alain HOAREAU qui rappelle tout le travail qu'elle a pu réaliser pour mettre en valeur la ville de St Pons de Thomières notamment dans les domaines de la culture, du patrimoine et du tourisme.

Après débat le conseil municipal lui rend un hommage unanime et décide qu'une inscription à sa mémoire sera fixée devant le bureau des archives dans lequel elle a travaillé en mairie.

- Téléthon:

Madame Florence VALETTE adresse ses remerciements à tous ceux qui se sont associés et ont participé aux manifestations organisées pour le Téléthon.

- Evocation du contexte politique actuel:

Monsieur Michael ANDERS souhaite évoquer le contexte politique actuel qu'il qualifie de moment historique qui traduit un rejet de la politique gouvernementale. Il salue la mobilisation des élus qui ont signé un appel au soutien du mouvement social et invite à participer aux manifestations qui s'organisent.

**La séance est levée à 22 heures**

**XXXXXXXXXX**